



27 AOÛT 2010

**COMMUNIQUE DE PRESSE****Déploiement d'un nouveau programme de lutte contre les maladies des végétaux**

Dans le cadre de la lutte contre les maladies qui touchent les végétaux dans quelques exploitations agricoles du Maroc, notamment le feu bactérien et la Tristeza, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, à travers l'ONSSA (Office national de Sécurité Sanitaire et Alimentaire) a lancé un large programme de lutte visant l'éradication et la limitation de ces fléaux.

M. Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime a, à cette occasion, tenu deux réunions avec les professionnels du secteur dans les régions exposées au risque de contamination. Des réunions qui visent la présentation de ce programme et la mobilisation des opérateurs autour de la réalisation de ses objectifs.

Le nouveau programme prévoit un grand nombre d'actions dont plusieurs inédites visant le soutien des agriculteurs dans l'application des mesures apportés. Parmi les actions instaurées figurent ainsi l'élimination et l'incinération des arbres des vergers contaminés à travers l'indemnisation des agriculteurs sinistrés. Le programme prévoit également la subvention de la replantation des vergers touchés. A travers ce programme, le Gouvernement entend mettre tous les moyens nécessaires dans la lutte contre ces maladies. Les agriculteurs ont, pour leur part, l'obligation légale de procéder à l'arrachage des plantes contaminés.

L'objectif étant d'éviter la propagation et la dissémination de ces maladies à d'autres verges ou à d'autres régions arboricoles du Royaume.



ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture  
et de la Pêche Maritime

Pour rappel, plusieurs actions ont été menées par les services du département de l'agriculture au cours des dernières années dans l'objectif de limiter le développement de ces deux maladies.

Ainsi, dans le cadre de la lutte contre le feu bactérien, les services de la protection des végétaux ont menés plusieurs actions dont le recensement exhaustif des parcelles arboricoles touchées, soit 1264 ha, ainsi que des actions de lutte préventive (élimination des parties infectées par les agriculteurs et respect des mesures d'hygiène, contrôle de la circulation des ruches, contrôle des plants en pépinière), et des actions de lutte corrective (arrachage et incinération des arbres largement infectés) en plus de réunions de sensibilisation avec les associations professionnelles des arboriculteurs et pépiniéristes.

Dans les régions touchées par la maladie de Tristeza, ces services ont entrepris en 2009 et 2010 des actions de dépistage exhaustif au niveau de tous les vergers d'agrumes de la région du Loukkos. Par ailleurs, la vigilance et les contrôles au niveau des postes frontaliers ont été renforcés ainsi que la surveillance des vergers et le contrôle de la circulation des plants.

27 AOUT 2010

